

Botschaften  
Schweizerisches  
Beijing

Entrevue entre M. Jiangeun Luobu (JL),  
président du Gouvernement de la région autonome du Tibet,  
et M. Hans-Rudolf Nebiker,

vice-président du Conseil national,

le mardi 22 juillet 1991 de 9 à 11 heures

(Cabinet du Président du Conseil national)

au Palais fédéral, à Berne

~~5 AOUT 1991~~

à  
date  
visa  
réf.

RO SC  
350.1

(M. Luobu est accompagné par 7 personnes. plus l'ambassadeur de Chine et 2 interprètes)

JL explique qu'il a été invité à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération et du 800e de celui de Berne par le secrétaire général de la Croix-Rouge suisse.

Il évoque la reconnaissance de la République populaire de Chine, par la Suisse en 1950 déjà, ainsi que les relations croissantes entre les deux pays. Au sein de l'Etat unitaire qu'est la RPC, le Tibet constitue une région autonome. Depuis 1950, de profonds changements sont intervenus. L'économie est en progrès. Actuellement, le 8e plan quinquennal est en cours.

JL est intéressé par les Centres de formation de la Croix-Rouge suisse (aide médicale) et également par le système politique suisse.

M. Nebiker souhaite la bienvenue à la Délégation et déclare que la Suisse entend maintenir ses relations étroites avec la RPC. Une substantielle collaboration existe sur les plans économique et culturel. Découvrir la Chine est un voeu de tout parlementaire suisse. Lui-même a eu l'occasion de visiter la Chine en 1984 dans le cadre d'une délégation parlementaire qui n'est toutefois pas allée au Tibet. M. Nebiker se plaît à relever l'hospitalité de la Chine. Nos deux pays doivent encore développer leurs relations. Le fait qu'ils n'aient rien à craindre l'un de l'autre doit faciliter les contacts.

- 2 -

Avec le Tibet, la Suisse entretient des relations spéciales. C'est également un pays de montagne. Nous reconnaissons que le Tibet fait partie de la RPC, mais nous souhaitons que la minorité tibétaine en Chine puisse affirmer son identité, maintenir sa culture séculaire et pratiquer librement sa religion. M. Nebiker souhaite aborder une question délicate. "Vous considérez l'annexion de 1950 comme une libération pacifique. Nous avons d'autres informations. Les événements ont fait fuir des milliers de personnes. Les membres de votre gouvernement sont-ils élus par le peuple ou nommés par Pékin? Combien y a-t-il de Tibétains et de Chinois de souche dans votre délégation ?"

JL constate que M. Nebiker ne connaît pas la situation qui règne au Tibet. Il fait preuve de compréhension vu l'éloignement des deux pays. La constitution reconnaît les libertés religieuses. Le gouvernement tibétain exécute les dispositions constitutionnelles. On compte 1400 monastères et cloîtres au Tibet. Les vœux des citoyens sont satisfaits sur le plan religieux. On semble croire à l'étranger que les Tibétains sont opprimés. En réalité, avant 1950, le Tibet connaissait le régime <sup>féodal</sup> fédéral (régime des Lamas). Les conditions de vie et de santé étaient très mauvaises. Depuis 1950, les choses se sont améliorées, la population a doublé passant de 1 million à 2,196 millions dont 2,096 millions de Tibétains. Le reste est constitué pour deux tiers de Han et pour un tiers d'autres minorités. *französisch  
wille man  
kennen...*

Tous les Tibétains sont Chinois. En Chine, en plus des Han, il y a 56 minorités. Au sein de la délégation, il y a 5 Tibétains de souche et 3 Han.

JL souligne que le Tibet appartient à la Chine depuis longtemps. Le Dalai-Lama a toujours été nommé par le pouvoir central. Ainsi, le 14e Dalai-Lama a été nommé par le Kuo-Min-Tang (Chine nationaliste) en 1940. JL a entendu dire que le Dalai-Lama visitera prochainement la Suisse. "Demandez-lui par qui il a été nommé". Au cours de sa longue histoire, le Tibet a été placé sous la souveraineté chinoise mais a joui de plus ou moins d'autonomie. Le Gouvernement de la région autonome du Tibet est

élu selon la constitution et les lois de la RPC, c'est-à-dire qu'il est élu par le Congrès du Peuple de la Région autonome du Tibet. Les membres de ce congrès représentent Lhasa, la capitale, les districts et les communes. Le président du Gouvernement est élu par le Congrès du peuple de la région autonome au bulletin secret.

M. Nebiker: Y a-t-il plusieurs candidats ?

JL: oui

M. Nebiker: Sont-ils membres du parti ou peuvent-ils ne pas l'être ?

JL: oui, c'est possible. Chaque citoyen est éligible qu'il soit du parti ou sans étiquette.

M. Nebiker: qui présente les candidats ?

JL: cela se fait à l'échelon des villages, des communes et des districts.

M. Nebiker: quelle est la fréquence des réunions du Congrès du Peuple ?

JL: une fois par an. Le Gouvernement a la possibilité d'édicter des lois économiques et culturelles. (Il donne l'exemple de la protection de la forêt). Les lois nationales sont adaptées aux conditions particulières du Tibet. C'est ainsi que la loi prévoit qu'en Chine, une famille ne peut avoir qu'un enfant alors qu'il peut y en avoir davantage au Tibet.

M. Nebiker relève que ces informations sont fort intéressantes. Il précise que la Suisse recevra le Dalai-Lama en tant que chef religieux et non en tant que Chef d'Etat. Il considère que les arguments historiques peuvent être trompeurs. On peut tout justifier en remontant dans le temps. La Suisse pourrait être

une partie de la France ou de l'Autriche si l'on remontait suffisamment loin dans l'histoire-!

M. Nebiker sait que le Tibet a été très autonome à l'époque impériale. Il considère que chaque homme doit pouvoir jouir des droits politiques et religieux. Les droits de l'homme doivent être sauvegardés.

JL souligne que les membres du Gouvernement sont nommés par le Congrès du Peuple. Ses membres ont toute liberté de nommer qui ils désirent. Les députés sont incorruptibles.

Le Dalai-Lama fera une visite privée en Suisse. Il n'est pas seulement une autorité religieuse, mais également un "émigrant politique" qui cherche à favoriser le séparatisme. Nous attachons une grande importance à nos relations et espérons que rien n'affectera les relations entre les deux pays.

A propos des droits de l'homme, le gouvernement de la région autonome attache la plus grande importance à leur sauvegarde. Il entend favoriser l'existence et le développement de la population. Dans l'ancien Tibet, les droits de l'homme n'étaient pas respectés. Les esclaves pouvaient emporter leur ombre et ils pouvaient laisser les traces de leurs pieds !

Après les réformes introduites dès 1950, les Tibétains ont les droits reconnus par la République populaire de Chine et la région autonome du Tibet. Il est étrange que ceux qui ont violé les droits de l'homme au Tibet s'élèvent maintenant, à partir de l'étranger, contre les prétendues violations de ces droits au Tibet.

Il n'y a pas de prisonniers politiques au Tibet. Sont condamnés, selon notre droit, ceux qui violent nos lois.

Nous ne pouvons pas tolérer que des troubles soient fomentés par des gens qui veulent séparer le Tibet de la Chine.

"Vous feriez la même chose".

- 5 -

M. Nebiker remercie les visiteurs pour l'intéressante discussion. Il insiste sur la volonté de la Suisse de maintenir de bonnes relations avec la RPC. Nous recevrons le Dalai-Lama comme un dirigeant religieux. Nous avons une longue tradition d'asile. Nous sommes un pays de liberté, certes imparfait, mais qui s'efforce de respecter les droits de l'homme.

M. Nebiker prend acte de la volonté tibétaine de sauvegarder les droits de l'homme. "Vous dites que vous n'avez pas de prisonniers politiques mais comment définissez-vous les violations de la loi ?"

Chaque pays établit son ordre juridique propre. En Suisse, par exemple, on a le droit de demander le rattachement du pays à la France, ou la disparition même du pays on encore le départ de tous les conseillers fédéraux, sans être mis en prison. Chacun a le droit de chercher à convaincre la majorité de la justesse de son point de vue. Si la majorité le veut, il en sera fait ainsi.

De notre point de vue, si un Tibétain demande l'indépendance de son pays, il ne fait qu'exprimer une opinion et cela n'est pas condamnable.

Après la remise d'un cadeau, la prise de photos et la visite de l'EXPOFEDERAL, les visiteurs prennent congé.

Berne, le 29 juillet 1991

J. Clerc

A l'intention du service  
du Parlement

Namenliste der Delegation

Fax 619873

Delegationsleiter:

Jiangcun Luobu, Regierungspräsident des autonomen  
Gebiets von Tibet

Vizedelegationsleiter:

Qu Jia, Direktor des Auslandsamtes des autonomen  
Gebiets von Tibet

Mitglieder:

Li Weilun, Direktor des Propagandaamtes des autonomen  
Gebiets von Tibet

Jin Xin, Stellvertretender Generalsekretär des  
autonomen Gebiets von Tibet

Chi Lai, Vizedirektor des Sicherheitsfrontamtes des  
autonomen Gebiets von Tibet

A Deng, Vizedirektor des Gesundheitsamtes des  
autonomen Gebiets von Tibet

Wu Shunxiang, Vitedirektor des Planwirtschaftsamtes  
des autonomen Gebiets von Tibet

Dunzhu Duoji, stellvertretender Protokoll-Abteilungs-  
chef des Auslandsamtes des autonomen  
Gebiets von Tibet

Section de Presse de  
l'Ambassade de Chine à Ber  
le 22 juillet 1991